

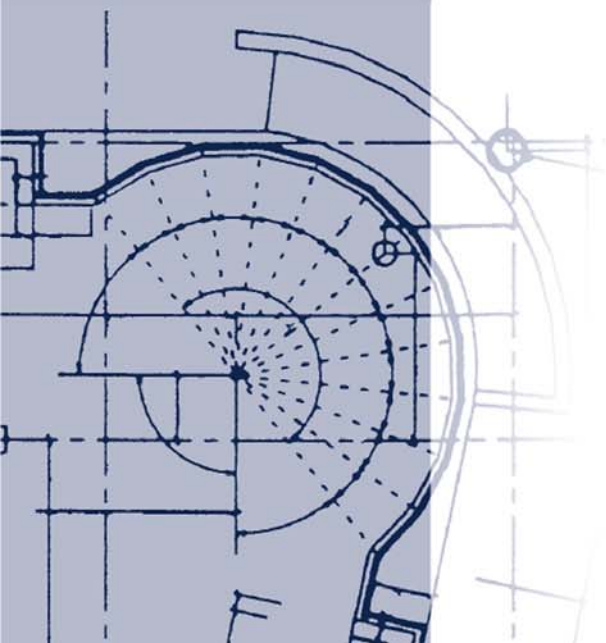
*N°32*

*Septembre 2003*



# NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER



## Banques

### Somme des bilans des banques au 31 juillet 2003 quasi inchangée par rapport au 30 juin 2003

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 656,26 milliards au 31 juillet 2003 par rapport à EUR 653,64 milliards au 30 juin 2003, soit une légère hausse de 0,4%.

Suite au retrait de la BHW Allgemeine Bausparkasse AG après sa fusion avec la BHW Bausparkasse AG, le nombre des établissements de crédit inscrits sur la liste officielle des banques au 31 août 2003 s'est élevé à 175 unités.

## Professionnels du secteur financier (PSF)

### Somme des bilans en hausse

Suivant les données établies au 31 juillet 2003, la somme des bilans de l'ensemble des professionnels du secteur financier (141 entreprises en activité) se chiffre à EUR 2,427 milliards contre EUR 2,204 milliards au mois précédent, soit une augmentation de 10,11%.

Le résultat net global pour ces mêmes entreprises s'établit à fin juillet 2003 à EUR 277,84 millions (141 entreprises en activité) contre EUR 246,76 millions à la fin du mois de juillet 2002 (146 entreprises en activité).

### Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 août 2003)

Catégorie		Nombre
Commissionnaires	COM	15
Conseillers en opérations financières	COF	9
Courtiers	COU	5
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	46
Domiciliataires de sociétés	DOM	36
Gérants de fortunes	GF	50
Preneurs ferme	PF	3
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	16
Teneurs de marché	TM	2
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
<b>TOTAL *</b>		<b>142</b>

\* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

## Organismes de placement collectif

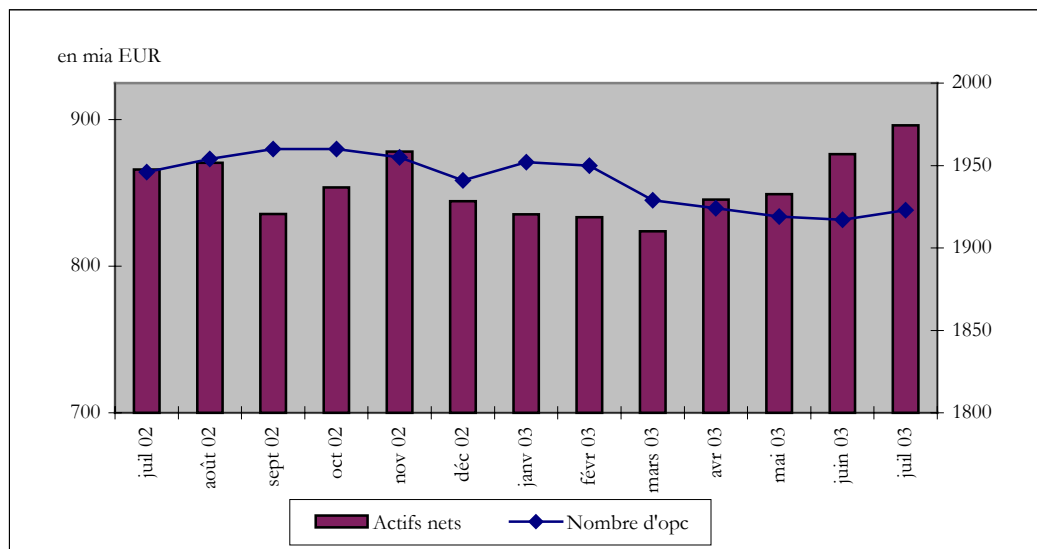
### Patrimoine global des OPC en hausse à la fin du mois de juillet 2003

(communiqué à la presse le 22 août 2003)

Au 31 juillet 2003, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 896,232 milliards contre EUR 876,552 milliards au 30 juin 2003. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a par conséquent augmenté de 2,25% par rapport au mois de juin 2003. Pour le mois de juillet 2003, le secteur fait état d'une augmentation de 6,12% par rapport au 31 décembre 2002 où le patrimoine global net était de EUR 844,508 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en progression de 3,47%.

Au cours du mois de juillet 2003, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 11,242 milliards. Par rapport au 31 décembre 2002, l'investissement net en capital s'élève à EUR 40,481 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.923 par rapport à 1.917 le mois précédent. 1.192 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 6.904 compartiments. En y ajoutant les 725 opc à structure classique, un nombre total de 7.629 unités sont actives sur la place financière.



## Fonds de pension

### **Lancement d'une ASSEP sous la loi des fonds de pension au Luxembourg**

*(communiqué à la presse le 5 septembre 2003)*

*La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe qu'un neuvième fonds de pension dénommé FONDS DE PENSION DU GROUPE SIEMENS A LUXEMBOURG, constitué sous la forme juridique d'une assep, a été inscrit au tableau officiel des fonds de pension régis par la loi modifiée du 8 juin 1999 créant les fonds de pension sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep).*

*Le FONDS DE PENSION DU GROUPE SIEMENS A LUXEMBOURG a été créé sur initiative du Groupe Siemens à Luxembourg.*

*L'objet de l'association d'épargne-pension est d'organiser un fonds de pension qui s'adresse aux salariés des sociétés du Groupe Siemens à Luxembourg.*

## Réglementation

### Développements législatifs et réglementaires récents

#### **Publication de la loi du 2 août 2003 concernant les professionnels du secteur financier**

La loi du 2 août 2003 portant

- modification de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;
- modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier ;
- modification de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés a été publiée au Mémorial A n° 112 du 14 août 2003.

La loi vise à assurer que l'intégralité du secteur financier soit soumise à une surveillance prudentielle. Elle définit par ailleurs de nouvelles catégories de PSF, correspondent à des activités existantes, à savoir l'octroi de crédits, y compris l'affacturage et le crédit-bail assorti d'une option d'achat, ainsi que les activités de prêt et d'emprunt de titres, mais aussi à des activités résultant des phénomènes de spécialisation et d'*outsourcings*, comme les agents administratifs du secteur financier, les agents de communication à la clientèle, les opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier ainsi que les professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés (pour une analyse plus détaillée de la loi, cf. newsletter 02/03).

La loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2003. Les personnes qui exercent une activité qui fait l'objet d'un statut nouveau ou qui sont soumises à des obligations nouvelles bénéficient d'un délai de six mois pour se mettre en conformité avec ses nouvelles exigences.

Une analyse des conséquences pratiques induites par la nouvelle législation sera publiée au mois d'octobre dans la prochaine édition de la Newsletter de la CSSF.

## **CESR publie sa contribution finale à propos de la directive sur les opérations d'initié et les manipulations de marché**

CESR (*Committee of European Securities Regulators*) a publié le 3 septembre 2003 son avis définitif sur les mesures d'application technique de la directive 2003/6/CE relative aux « abus de marché » qui a été adoptée en décembre 2002 et qui doit être transposée par chaque Etat membre avant octobre 2004. Cet avis était requis par la Commission européenne pour le 31 août 2003.

Selon le Président de CESR, Arthur Docters Van Leeuwen, la qualité du dialogue mené avec les acteurs du marché, a permis à CESR d'élaborer des mesures pratiques et souples qui répondent aux objectifs d'amélioration de la transparence et de l'intégrité des marchés.

Les mesures d'application contenues dans l'avis concernent 5 points précis de la directive.

- **L'évaluation des pratiques de marché admises au sens de la directive**

L'avis énonce les principes généraux devant inspirer le régulateur compétent dans l'analyse d'une pratique de marché « admise » : notamment la protection de l'intégrité du marché en cause et le respect du libre jeu de l'offre et de la demande. Il définit également les procédures que devraient mettre en place les régulateurs lors de leur exercice d'évaluation des pratiques de marché admises. Chaque régulateur pourrait, par exemple, instituer un mécanisme de consultation des acteurs du marché et des autres régulateurs afin d'harmoniser leurs vues préalablement à l'admission d'une pratique. CESR publierait les décisions prises par l'autorité compétente afin d'en informer l'ensemble du marché.

- **La définition de l'information privilégiée sur les marchés de dérivés**

L'avis reconnaît la diversité de ces marchés et rappelle le besoin d'information adaptée au fonctionnement spécifique de ces marchés.

- **L'établissement des listes d'initiés par les émetteurs**

L'avis clarifie la manière dont les émetteurs doivent se conformer à l'obligation posée par la directive d'établir et d'actualiser régulièrement les listes des personnes ayant accès à des informations privilégiées. CESR propose ainsi d'inclure dans ces listes tant les initiés permanents que les initiés occasionnels.

- **La révélation des transactions des dirigeants**

CESR précise l'obligation de transparence des transactions effectuées par les dirigeants d'une société et par les personnes ayant un lien étroit avec eux, portant sur les actions de ladite société.

- **L'obligation de révéler au régulateur des transactions suspectes**

CESR définit les conditions dans lesquelles les intermédiaires financiers doivent avertir le régulateur compétent d'opérations suspectes et harmonise le degré d'information requis.

L'avis en question est l'aboutissement des travaux d'un groupe d'experts présidé par M. Stavros Thomadakis, Président de la *Hellenic Capital Market Commission*. M. Johan Thiriart, Bourse de Luxembourg, faisait partie du *Consultative Working Group of Market Practitioners*. CESR a mené une large consultation publique auprès de l'ensemble des acteurs du marché. Plus de 70 contributions écrites ont ainsi été reçues. En réponse à ces commentaires, CESR a cherché à introduire plus de flexibilité pour les émetteurs et leurs conseils au regard de l'exigence d'établissement des listes d'initiés posée par la directive. Quant à l'obligation faite à tout intermédiaire financier de notifier sans délai au régulateur les opérations suspectes, CESR s'est efforcé de maintenir un équilibre qui évite au régulateur d'être submergé par d'innombrables transactions tout en garantissant que les intermédiaires seront encouragés à révéler les transactions sur lesquelles ils ont des raisons de suspecter un manquement d'initié ou une manipulation de cours.

L'avis (« Advice on the second set of Level 2 Implementing measures for the market abuse directive ») peut être consulté sur le site de CESR : [www.europecesco.org](http://www.europecesco.org).

## LISTE DES BANQUES

### Retrait :

**BHW Allgemeine Bausparkasse AG**, succursale  
Fusion avec la BHW Bausparkasse AG, le 1<sup>er</sup> août 2003

### Changement d'adresse :

**Banque Degroof Luxembourg S.A.**  
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

**KHB International S.A. Luxembourg**  
4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen  
B.P. 661, L-2016 Luxembourg

### Changement de dénomination et d'adresse :

Banque Populaire du Luxembourg S.A. est devenue  
**Natexis Private Banking Luxembourg S.A.**  
51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

## LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

### Nouvel établissement :

**AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG SARL**, Domiciliataire de sociétés  
46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
Autorisation ministérielle du 1<sup>er</sup> août 2003

### Changement d'adresse :

**AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG SARL**  
69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

## LISTE DES FONDS DE PENSION

### Nouveau fonds (asep) :

**FONDS DE PENSION DU GROUPE SIEMENS A LUXEMBOURG**  
20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg  
Autorisation du 28 août 2003

## LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le **mois de juillet 2003** de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988, de la loi du 20 décembre 2002 et de la loi du 19 juillet 1991

### Inscriptions

- ACCESS FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- ADIG TOTAL RETURN PROTECT, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- ARCOBALENO FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- ART FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, 46, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
- AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, 46, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
- BBL INVEST, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- CALYPSO SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- DEKA-WORLDGARANT 9/2008, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DWS BONUS BASKET 2006, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- FOCUSED FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- HSBC TRINKAUS ABS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- HYGA FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- ICM DIVERSIFIED ALPHA SERIES, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- LIVING PLANET FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- PORTFOLIO PLUS FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- TURQUOISE INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- VAH PRIVATE EQUITY SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

### Retraits

- ALLIANZ PIMCO MILLENNIUM, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- CREDIT SUISSE FOCUSED FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- CSAM INVEST, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- EAGLE - FUNDS, 78, rue du Golf, L-1638 Senningerberg
- EURO'TURK, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- FINIBANCO PORTFOLIO FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- HENDERSON INDEPENDENT FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
- INVESCO TAIWAN GROWTH FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- MSCI WORLD ACTIVE OPEN, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- NOMURA GLOBAL FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- PATRIARCH SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- THEMIS CONVERTIBLE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- UNIBALANCE, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg



# Place financière

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **175** (31 août 2003)

Somme de bilans : **EUR 656,256 milliards** (31 juillet 2003)

Résultat avant provision : **EUR 1,997 milliards** (30 juin 2003)

Emploi : **22 830 personnes** (30 juin 2003)

Nombre d'OPC : **1 921** (10 septembre 2003)

Patrimoine global : **EUR 896,232 milliards** (31 juillet 2003)

Nombre de fonds de pension : **9** (31 août 2003)

Nombre de PSF : **142** (31 août 2003)

Somme de bilans : **EUR 2,427 milliards** (31 juillet 2003)

Résultat net : **EUR 277,84 millions** (31 juillet 2003)

Emploi : **4 243 personnes** (30 juin 2003)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 699 personnes** (31 décembre 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 453 personnes** (31 mars 2003)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 073 personnes** (30 juin 2003)

## Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)

Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)